RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Décision du 5 mai 2014

portant désignation du responsable du budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture »

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 70 et suivants ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2014 portant désignation des responsables de programme du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Décide :

Article 1er

En application des articles 70 à 72 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, le responsable du budget opérationnel de programme au titre du programme « Recherche appliquée et innovation en agriculture » est désigné à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 5 MAI 2014

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Annexe

RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME	NUMERO DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME
Le chef de la mission d'appui au pilotage et des affaires transversales au sein de la direction générale de l'enseignement et de la recherche	0776-C001